



# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU

### SÉANCE DU 24 février 2022

<b><u>DATE DE CONVOCATION</u></b> 17 Février 2022	L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé L'HEVEDER, Maire.
<b><u>DATE D'AFFICHAGE</u></b> 17 Février 2022	
<b><u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u></b>	<b>Etaient présents : Ms</b> DENOUEL, LE BLEVENNEC, FEJEAN, JEGOU, PIROU, CLOAREC, OGER, HERVE
EN EXERCICE : 19	<b>Mmes</b> QUELEN, LE JANNE, LEROY, HERVE, LE MOAL, TREGUIER, LE BARBIER, PHILIPPE
PRESENTS : 17	<b>Etaient absents :</b> Mme HENRY, M. THOMAS (excusé)
PROCURATIONS : 1	<b>Procurations :</b> Mme HENRY à Mme Céline PHILIPPE
VOTANTS : 18	<b>Secrétaire :</b> Mme LE BARBIER

Début de la séance à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal approuve le Compte-rendu du conseil municipal du 03 février 2022 à l'unanimité.

### **08-02-22 FINANCES – Impayés – Créances éteintes**

M. Le Maire informe l'assemblée de la demande du comptable public en créance éteinte un montant de 605.32. Ces créances couvrent les périodes de 2017 à 2019 pour des impayés d'eau potable et une location de matériel.

Pour précision, les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

A la demande du comptable public (trésorerie de Guingamp) justifiée par un bordereau de situation et des motivations de la commission. Les dettes déclarées sont donc effacées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. Le Maire inscrire les créances, ci-dessus mentionnées sur les produits communaux restant à recouvrer la somme totale de 605.32 euros, au titre des créances éteintes
- **AUTORISE** l'émission des mandats de dépenses en couverture des titres de recettes correspondants.
- **DIT** que les dépenses concernant les créances éteintes seront imputées sur les 6542 du budget principal.

#### **09-02-22 GPA – URBANISME – dénomination de voies Z.A. NENES**

Dans un courrier du 10 février 2022, GPA informe la commune de la refonte de la signalétique sur les zones d'activités. Afin de permettre un meilleur adressage, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur les noms à attribuer aux rues et impasses dans la Z.A. de Nenes.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité nomme :

- **NOMME** les voies de la Zone de NENES tel que suit :
  - STANG COZ : l'impasse orientée vers l'ouest, menant aux entreprises construites à ce jour (« LES AUTOCARS JEZEQUEL », l'ATELIER RELAI et l'entreprise SOONINFO).
  - MILIN NENES : l'impasse orientée au Nord vers les terrains non construits.

#### **10-02-22 FINANCES – SUBVENTIONS - Projet de Rénovation Energétique du Groupe scolaire des 2 Méné**

**Le projet de rénovation énergétique du bâtiment a fait l'objet d'une commission travaux spécifique. Le scénario retenu est le plus ambitieux correspondant à une réduction de 75% de la consommation globale d'énergie finale du bâtiment.**

Dans un contexte de contraintes budgétaires fortes, ce projet a également pour objectif des **économies en fonctionnement en diminuant la facture énergétique à moyen et long terme**. Ces économies permettront de dégager une marge de manœuvre non négligeable dans une **situation d'endettement de la commune**. L'emprunt est exclu du mode de financement.

Les grands axes d'améliorations outre les démarches en faveur du développement durable et la transition énergétique sont :

- 1- Le confort aux usagers des locaux dont un public fragile :
- 2- Le développement de l'économie locale
- 3- La sensibilisation de la population à la transition énergétique et aux questions environnementales :

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire demande à solliciter ces aides financières au taux maximum telles qu'indiquées sur le plan de financement prévisionnel.
- **CREE** l'opération d'équipement n°330 intitulée « Groupe Scolaire\_ Rénovation énergétique »

Le plan de financement prévisionnel sera le suivant.

A terme, des arbitrages seront à faire sur les systèmes de la phase 2. Le montant indiqué reste à affiner.

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant (€ HT)	Origine	Montant (€)	%
<b>Dépenses éligibles</b>	-	<b>Contributions publiques</b>	-	-
Audit	6 424,00 €	Phase 1 DETR (35 %) travaux	265 650,00 €	
AMO-étude- mission CT - Mission CSPPS	227 850,00 €	Phase 1 DSIL (30 %) travaux	227 700,00 €	
<i>Sous-total Missions</i>	<b>234 274,00 €</b>	Région (Audit+ études)	46 854,80 €	
		SDE- ORECA	30 000,00 €	
		fond concours	30 000,00 €	
<b>Travaux:</b>				
<b><u>Phase 1 : enveloppe des 2 bâtiments</u></b>				
<i>Ecole élémentaire et restaurant scolaire - Batiment 1</i>				
isolation des rampants	20 400,00 €			
isolation des murs par l'extérieur	235 900,00 €			
isolation des murs des locaux non chauffés	24 900,00 €			
remplacement des ouvrants, avec volets roulants	263 500,00 €			
remplacement des lanterneaux	10 400,00 €			
remplacement de la verrière	15 400,00 €			
<i>Ecole maternelle - Batiment 2</i>				

Isolation des murs par l'extérieur	91 900,00 €		
Remplacement des menuiseries extérieures	88 800,00 €		
Remplacement des lanterneaux	7 800,00 €	<b>Total Phase 1</b>	600 204,80 €
<b>Total Phase 1</b>	<b>759 000,00 €</b>		
<b><u>Phase 2 : système des 2 bâtiments</u></b>			
<i>Ecole primaire - Batiment 1</i>			
Mise en place d'une horloge pour la ventilation de la cuisine	1 500,00 €	Phase 2 DETR (35 %) travaux	266 000,00 €
Remplacement de la chaudière actuelle, par une chaudière gaz condensation	5 200,00 €	Phase 2 DSIL (30 %) travaux	228 000,00 €
Isolation des réseaux de distribution de chaleur	400,00 €		
Mise en place de thermostats d'ambiance avec programmation horaire	2 500,00 €		
Production d'ECS thermodynamique pour la cantine	2 800,00 €		
Remplacement des pompes de circulation par du matériel performant	700,00 €		
Mise en place d'éclairage LED	78 500,00 €		
Production d'ECS solaire pour la cantine	93 000,00 €		
Mise en place d'une chaufferie biomasse, avec réseau de radiateur pour la partie électrique	142 500,00 €		
Mise en place d'une PAC air/eau, avec réseau de radiateur pour la partie électrique	105 000,00 €		
Installation de panneaux photovoltaïques	59 000,00 €		
<i>Ecole maternelle - Batiment 2</i>			
Mise en place de radiateurs rayonnants électriques performants 28 600	<b>28 600,00 €</b>		
Mise en place de thermostats d'ambiance avec programmation horaire	<b>1 500,00 €</b>		
Mise en place d'éclairage LED	<b>31 800,00 €</b>		
Création d'une chaufferie biomasse, avec création d'un réseau de radiateurs	106 700,00 €		
Mise en place d'une PAC air/eau, avec création d'un réseau de radiateur	100 300,00 €		
Total phase 2	760 000,00 €		
<b>Total Travaux</b>	<b>1 519 000,00 €</b>	<b>Total Phase 2</b>	494 000,00 €
<b>Total dépenses éligibles</b>	<b>1 753 274,00 €</b>	<b>Total recettes publiques</b>	<b>1 094 204,80 €</b>
		<b><u>Autofinancement et emprunt</u></b>	-
		autofinancement AMO- Etudes-Audit	187 419,20 €
		autofinancement phase 1 (travaux)	205 650,00 €
		autofinancement phase 2 ( travaux)	266 000,00 €
<b>Total dépenses non éligibles</b>		<b>Total recettes</b>	<b>659 069,20 €</b>
<b>Total des dépenses en HT</b>	<b>1 753 274,00 €</b>	<b>Total des recettes en HT</b>	<b>1 753 274,00 €</b>

Monsieur le Maire informe l'assemblée des mouvements de personnel aux Services techniques qui engendre un besoin de recrutement d'un responsable des services techniques à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'un grade d'agent de maîtrise au 1<sup>er</sup> mars 2022.
- **DECIDE** la création d'un grade de technicien au 1<sup>er</sup> mars 2022.
- **AUTORISE** le recours à un contractuel sur un emploi permanent dans le cadre de l'article 3.3 disposition 2 de la du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- **MODIFIER** de ce fait le tableau des effectifs de la manière suivante

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> MARS 2022

GRADE	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDO	DATE D'EFFET
Filière administrative (service administratif)					
ATTACHE	A	1		Temps complet	
REDACTEUR PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	B	2		Temps complet	
ADJOINT ADM PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	C	2		Temps complet	
Filière Technique (services techniques)					
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	B	1		Temps complet	
TECHNICIEN	B	0	+ 1 = 1	Temps complet	01/03/2022
AGENT MAITRISE PRINCIPAL	C	5		Temps complet	
AGENT MAITRISE	C	1	+ 1 = 2	Temps complet	01/03/2022
ADJOINT TECH PRINC 1 <sup>ère</sup> classe	C	2		Temps complet	
ADJOINT TECH PRINC 2 <sup>ème</sup> classe	C	2		Temps complet	
ADJOINT TECHNIQUE	C	1		TNC 16 H	
Filière Technique (école)					
ATSEM PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> classe	C	1		Temps complet	
TECHNICIEN	B	1		Temps complet	
AGENT MAITRISE PRINCIPAL	C	1		Temps complet	
AGENT MAITRISE	C	1		Temps complet	
ADJOINT TECH PRINC 1 <sup>ère</sup> classe	C	2		Temps complet	
ADJOINT TECH PRINC 1 <sup>ère</sup> classe	C	1		TNC 19 H	
ADJOINT TECH PRINC 2 <sup>ème</sup> classe	C	1		Temps complet	

ADJOINT TECHNIQUE	C	1		Temps complet	
ADJOINT TECHNIQUE	C	1		TNC 28 H	

**Nombre total de postes : 29**

**12-02-22 Création commission Maison HUON ; du Projet de Rénovation énergétique de l'école des 2 Ménéés et de la Commission d'Appel d'OFFRE (C. A. O.)**

**Maison HUON** : un dossier de demande de soutien de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Bretagne a été déposé. Une réunion est fixée le 22 mars à 9h30. L'objectif est un premier contact et une définition des modalités possibles d'intervention de l'EPF dans le cadre du projet de la maison HUON.

Afin de poursuivre et suivre le dossier, il est proposé de créer une commission.

Les membres de la commission sont les suivants :

- Eric Fejean
- Jacques DENOUEËL
- Hervé L'HEVEDER
- Philippe JEGOU
- Gilbert LE BLEVENNEC

**Rénovation énergétique de l'école des 2 Ménéés** : Le projet de rénovation énergétique du Groupe scolaire. Mardi 22 février à 9h30 en mairie, M. Valentin PICCO, du SDE est venu pour poser un cadre à l'accompagnement et l'établissement d'un calendrier. D'autres réunions sont prévues. Pour mener à bien ce projet, il est demandé au conseil municipal de constituer une commission spécifique.

Les membres de la commission sont les suivants :

- Philippe JEGOU
- Maude LE BARBIER
- Hervé L'HEVEDER
- Brigitte QUELEN
- Jacques DENOUEL
- Représentant des enseignants
- Représentants des parents d'élèves
- Représentant du personnel de l'école.

Un compte rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion avec Valentin PICCO est présenté à l'assemblée

**1 - Montage de projet**

Il a convenu que le projet sera articulé autour de 3 tranches réparties sur 2 phases (enveloppe et système) définies de la façon suivante :

- Tranche 1 : Rénovation de l'école maternelle : Tranche ferme
- Tranche 2 : Rénovation de Ecole Elémentaire : Tranche ferme

une tranche conditionnelle relative aux systèmes de production de chaleur : Chaudière bois pour l'ensemble des bâtiments et/ou Pompe à chaleur.

Une étude de faisabilité devra être prévue afin d'étudier la mise en place d'une chaufferie bois mutualisée aux 3 bâtiments avec installation d'une sous-station dans chaque bâtiment.

- Tranche 3 : rénovation du Restaurant scolaire : Tranche ferme

## 2 - Mission AMO

le recrutement d'un assistant à Maîtrise d'ouvrage ce projet.

## 3 - Diagnostics à produire

Réalisation des diagnostics réglementaires (amiante, plomb, assainissement, radon, ...)

## 4 – Réseaux

L'association BRUDED est un réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable. Le but est d'organiser une visite d'un projet similaire et la mise en partage d'expériences similaires entre élus. Pour ce faire il est nécessaire d'adhérer à l'association (0.32 euros / habitant/an).

L'assemblée a discuté de la pertinence de faire appel à l'association BRUDED. Il est évoqué que l'adhésion à l'association ferait doublon avec les missions de l'AMO. De plus, la subjectivité des propositions de l'association dans la mise en relation est avancée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la proposition des tranches.
- **AUTORISE** le recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.
- **AUTORISE** la réalisation des diagnostics
- **REFUSE** l'adhésion à l'association BRUDED.
- **VALIDE** la composition des commissions « maison HUON » et « rénovation énergétique du groupe scolaire »

## QUESTIONS DIVERSES

- SDIS : Rapport de l'activité opérationnelle LOUARGAT :  
M. le Maire présente à l'assemblée le rapport des interventions pour la commune de LOUARGAT dont 103 interventions.

La séance est levée à 21h20